



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le neuf mars à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle des fêtes Robert Sauvion, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 25
Pouvoirs : 4
Absent : 0

Date de la convocation : 2 mars 2021

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, DESIRE Thierry, LECOQ Monique, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, BEUGIN Valérie, GABIGNON Christophe, CHAPUT Clément, GOLA Odile, CROC Bertrand, DESIRE Valérie, DUFFAULT Laurent, CHAPUT Sabrina, VERDUZIER Kévin, SULLI Bruno, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, ROYER Freddy, POISSON Jean-François

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :
BEUNEL Philippe, représenté par DESIRE T
DELPHIN Caroline représentée par MICHAUD C
ROBIN Nadia, représentée par PIAULET C
DEBIAIS Viviane représentée par ROYER F

ABSENT : /

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°35

Rapporteur : Christian MICHAUD

OBJET : RAPPORT DONNANT LIEU A DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2021

La commune de Naintré doit présenter un rapport sur les orientations budgétaires dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget .

Ce rapport doit être présenté par le Maire et faire l'objet d'un débat puis d'un vote en conseil municipal.

Contexte

Macroéconomique

Du fait de la crise sanitaire, la France a connu une baisse du PIB de l'ordre de 11,5 %. Un phénomène de rattrapage était prévu en ce début d'année, avec une prévision de croissance entre 3 et 5 % du PIB.

Le déficit public a augmenté de 11,3 % du PIB en 2020 et devrait être autour de 8,5 % en 2021.

Les taux d'intérêt restent faibles (autour de 1 % pour les collectivités).

La réforme de la fiscalité locale

Depuis 2018 un dégrèvement de la Taxe d'Habitation sur la résidence principale s'applique progressivement jusqu'à toucher 80 % des contribuables en 2020. D'ici 2023, il ne s'agira plus d'un dégrèvement mais d'une exonération complète pour l'ensemble des contribuables. Seules les résidences secondaires seront imposées. La TH sur les logements vacants demeure inchangée.

La neutralité pour le budget communal est garantie par le transfert des recettes du foncier bâti départemental, sur lequel est appliqué un coefficient correcteur.

A partir de 2021, le taux de foncier bâti (TFB) départemental sera intégré au taux communal. Ainsi la commune aura en 2021 un TFB à hauteur de 39,04%. Cela correspondra à la somme des 21,42 % de TFB communal actuel et des 17,62% du TFB du Département de la Vienne en 2020.

Local

L'exercice 2020 a confirmé la tendance des deux années précédentes avec le retour à une Capacité d'Autofinancement nette (CAF nette) positive. Malgré une année 2020 marquée par la crise sanitaire, l'excédent brut de gestion a augmenté de +8,2% soit + 65 000€ par rapport à 2019.

L'exercice 2021 sera principalement marqué sur sa section de fonctionnement par :

- Une baisse des recettes, principalement du fait de la baisse d'activité des services enfance jeunesse et petite enfance depuis mars 2020.
- Une baisse de la masse salariale sur le budget principal, qui permettra à la collectivité de conserver une capacité d'autofinancement positive

Les stratégies de moyen et long termes pour dégager un autofinancement suffisant pour assurer les projets d'investissement restent nécessaires. Les principales pistes actuelles sont : une meilleure maîtrise de la masse salariale, une mise en concurrence et des négociations renforcées, ainsi que la création de nouvelles recettes.

Budget Commune

Section de fonctionnement

Dépenses

Les charges à caractère général devraient être en hausse pour s'établir autour de 750 000€ contre un réalisé autour de 714 500€ en 2020 .

Ce chapitre avait connu un réalisé inférieur aux prévisions en 2020 du fait de la crise sanitaire et d'une baisse des achats courants.

En 2021 les achats courants devraient retrouver un niveau habituel, auxquels s'ajoutent certaines dépenses nouvelles ou non récurrentes : heures vagabondes, impression des plans de la ville...

Les efforts d'économie se poursuivent, notamment sur les marchés publics. Ainsi le poste lié aux photocopieurs sera en forte baisse: 10 000€ de baisse minimum du fait du passage d'une location à un achat avec un meilleur contrat de maintenance.

Les charges de personnel devraient être en forte baisse et s'établir à 2 215 000€ contre 2 335 000€ en 2020.

Cela représente une baisse de 120 000€ (-5%) par rapport au réalisé 2020. Cette diminution s'explique par des choix de la municipalité en responsabilité.

Malgré tout, depuis le 1^{er} janvier 2021 les contractuels présents sur une durée inférieure à 12 mois perçoivent une indemnité de fin de contrat, appelée prime de précarité, équivalente à 10 % de la rémunération brute.

Les autres charges de gestion courante devraient être en forte hausse (+87 000€ par rapport au réalisé 2020) et s'élever autour de 1 500 000€.

Le poste des indemnités des élus sera assez stable par rapport à 2020 avec 7 adjoints.

Les créances admises en non valeur devraient s'élever à au moins 20 000€. En effet, un titre lié à la SCI la Garenne est à passer en non valeur à la demande de la Trésorerie.

Les subventions aux budgets annexes devraient évoluer ainsi :

une subvention stable pour le CCAS autour de 120 000€

une subvention en hausse d'au moins 65 000€ pour les budgets enfance jeunesse et petite enfance, pour les raisons détaillées ci-dessous dans les parties consacrées à ces budgets, et principalement liées à la crise sanitaire

Le poste pour les subventions aux associations est estimé autour de 160 000€ contre un budget de 150 000€ en 2020 (hausse de la subvention à l'OGEC).

Les atténuations de produit sont prévues en légère hausse autour de 10 000€ contre 8 132€ en 2020.

Il s'agit principalement de la part contribution au Fonds de Péréquation Intercommunal

Les charges financières sont en baisse et s'établiront autour de 125 000€ contre 136 000€ en 2020 .

Les charges exceptionnelles sont prévues comme en 2020 autour de 30 000€.

Elles comprennent le reversement de l'excédent de fonctionnement du budget eau à Eaux de Vienne.

Une part d'excédent budgétaire pourra également être intégrée à ce chapitre.

Les amortissements s'élèveront à 160 000€ environ.

Les dépenses imprévues et le virement à section d'investissement constitueront les deux autres chapitres budgétaires du budget 2021. Le virement à la section d'investissement devrait s'établir autour de 891 000€ contre 615 095€ en 2020.

Recettes

Les atténuations de charge sont prévues autour de 50 000€ contre 169 000€ en 2020 et 77 700€ en 2019, il s'agit essentiellement des remboursements de personnel.

Le montant devrait être en forte baisse. D'une part l'année 2020 a connu un nombre de remboursement de l'assurance exceptionnellement élevé. D'autre part, le contrat d'assurance prévoit désormais une franchise de 30 % sur les remboursements versés.

De plus, pendant les périodes de préparation au reclassement qui s'instaurent cette année pour les agents inaptes à leur poste, la collectivité ne percevra pas de remboursement d'assurance et continuera à prendre en charge la rémunération des agents.

Les produits des services sont prévus autour de 68 000€ contre 55 000€ perçus en 2020 .

Il s'agit essentiellement des recettes de la mise à disposition de l'assistant de prévention ainsi que des redevances d'occupation du domaine public. Ces dernières seront en hausse du fait :

- de la perception de la redevance pour l'antenne Free sur une année complète (7 000€)
- De la perception du loyer auprès d'Urbasolar pour le parc de panneaux photovoltaïques au champ des gros Chilloux (14 582€ sur une année complète et près de 11 000€ sur 2021)

Les recettes fiscales seront inscrites à hauteur de 3 683 000€ pour un réalisé 2020 de 3 786 000€.

Une partie de la baisse prévue est due à l'imputation comptable d'une compensation qui aurait du être versée au chapitre « Dotations » en 2020 de 40 800€.

Sur le reste des recettes de ce chapitre, seul un article comptable devrait être en hausse :

- En effet la valeur locative des bases est revalorisée à hauteur de +0,2% pour 2021 soit une hausse d'environ 4 700€.
- Les autres articles devraient être en baisse, en particulier la taxe additionnelle aux droits de mutation qui était exceptionnellement élevée en 2020 (152 000€ perçus contre des montants situés entre 100 000€ et 135 000€ les années précédentes.
- De même il y avait eu en 2020 une hausse sur la taxe sur la consommation finale d'électricité de 31 700€ davantage due à un décalage comptable (un trimestre de 2019 versé en 2020). L'exercice 2021 devrait donc connaître un retour à une recette habituelle autour de 112 000€ contre 128 000€ en 2020.
- L'attribution de compensation de l'agglomération est prévue à hauteur de 923 994€ comme en 2020.

Les dotations sont prévues à hauteur de 1 015 400€ contre 1 011 965€ en 2020

La DGF n'a pas encore été notifiée mais elle devrait être globalement en baisse (- 8 000€) pour s'établir à 803 000€.

Par prudence, les compensations fiscales versées par l'État sont également prévues en baisse, en attente de la notification par l'État des montants réels attendus pour 2021.

La hausse sur cet article est due à l'imputation comptable d'une compensation qui aurait dû être versée au chapitre « Dotations » en 2020 de 40 800€ et qui y sera bien affectée en 2021.

Les autres produits de gestion de courante sont prévus autour de 284 000€ contre près de 290 000€ en 2020

La baisse prévisionnelle est due au fait que l'entreprise TEC system quitte les locaux qui lui sont loués à Domine en juin 2021.

Il devrait y avoir pour au moins 95 000€ de recettes exceptionnelles.

Il s'agit des recettes suite à des cessions effectuées par la commune :

- Vente d'un terrain à la CAGC pour les panneaux photovoltaïques à Laumont pour 71 666€
- Versement de la CAGC pour la revente du terrain de la Naurais Bachaud à une entreprise pour 19 544€ (45 038€ restent à percevoir lorsque les futures ventes des autres terrains à l'entreprise auront été effectuées par la CAGC)

D'autres recettes pourraient être encaissées cette année ou la prochaine, notamment en cas de vente :

- du local à la Naurais Bachaud
- des locaux à Domine

Il y a également 1 759 332€ de report de fonctionnement.

Ce montant correspond à l'excédent reporté en fonctionnement, après une affectation d'une partie du résultat à la section d'investissement.

Sur ces 1 759 332€ restants, une partie de cet excédent doit toujours être reversée au syndicat Eaux de Vienne (environ 52 700€ pour le fonctionnement).

Le reste constitue la trésorerie de la commune, qui est fortement impactée par le portage du budget de la Marmoure (trésorerie à financer de 920 000€ fin 2020).

Investissement

Recettes

Le budget d'investissement devrait être autour de 2 041 000€, pour un réalisé en 2020 de 1 110 000€.

Il y a pour 135 300€ de restes à réaliser en ce qui concerne les subventions.

Il est prévu pour 75 000€ de recettes de FCTVA, liées aux dépenses d'investissement 2020 (un décalage d'un an perdure dans ce remboursement partiel de la TVA réglée pour les dépenses d'investissement)

La taxe d'aménagement devrait être en recul par rapport à 2020 (85 000€ perçus). Il est proposé d'inscrire 40 000€ au budget.

L'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement doit couvrir le solde des restes à réaliser ainsi que le déficit d'investissement. Elle s'élève donc à 361 199,15 €. Il est également prévu un virement depuis la section de fonctionnement à hauteur d'environ 891 000€.

Les amortissements s'établiront autour de 160 000€.

Le reste des recettes d'investissement sera composé des subventions reçues. De la DETR et de la DSIL sont demandées. D'autres subventions seront sollicitées, auprès de Sorégies pour la réfection des vitraux de l'Église, auprès du conseil départemental pour bénéficier de la subvention ACTIV, ou encore auprès de la CAGC pour percevoir des fonds de concours.

Dépenses

Le budget d'investissement devrait être autour de 2 041 000€ dont :

- 484 616,53€ de restes à réaliser du budget 2020
- 450 000€ de remboursement du capital de l'emprunt
- 30 500€ de reversement de l'excédent de l'ancien budget eau à Eaux de Vienne
- 11 914,72€ de reprise du déficit antérieur
- 1 033 120€ de nouvelles opérations

Parmi ces nouvelles dépenses d'investissement, les montants les plus importants sont attribués aux trois opérations suivantes :

- 336 000€ pour l'urbanisme et le foncier
- 280 800€ pour les travaux sur les bâtiments communaux
- 111 000€ pour les travaux de voirie

Budget Enfance et jeunesse

		Réalisé 2020	Prévisionnel 2021
Total Dépenses	de	1 238 575,33 €	1 277 635,57 €
Fonctionnement			
Total Recettes	de	1 238 575,33 €	1 277 635,57 €
Fonctionnement		(775 931,54 €)	(825 422,45 €)
(dont subvention d'équilibre)			
Solde de Fonctionnement		0 €	0 €

Ce budget a été impacté par le confinement en 2020, si la crise sanitaire se stabilise sur l'année 2021, les fermetures de services devraient être limitées mais la rétroactivité des aides perçues pèsera encore dans le budget. La subvention d'équilibre devrait être supérieure à l'année 2019, année "de référence" qui n'a pas été impactée par la crise sanitaire liée au Covid 19.

2020 ayant été une année exceptionnelle, les dépenses sont prévues en hausse :

	Réalisé 2020	Prévisionnel 2021
Charges à caractère général	215 149,86 €	266 655 €
Charges de personnel et frais assimilés	988 599,55 €	982 580,57 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 732,46 €	22 400 €
Autres charges de gestion courante	260,13 €	3000 €
Charges exceptionnelles	833,33 €	3 000 €
Total	1 238 575,33 €	1 277 635,57 €

Les principales hausses de **dépenses** vont avoir lieu auprès de la cuisine centrale qui devrait retrouver son niveau d'avant crise pour se situer à hauteur de 110 000 euros contre seulement 70 000 euros en 2020.

Une relative stabilité sur les autres postes de dépenses est à prévoir par rapport à 2019.

Concernant les charges fixes, les charges de personnel sont les plus conséquentes et devraient connaître en 2021 une relative stabilité (Hormis la progression mécanique des charges du personnel induit par l'impact du glissement vieillesse technicité GVT estimée à 2%).

Parmi les points à noter, le Point Jeunes va accueillir dans son équipe une contractuelle pendant 6 mois, sur 34 heures hebdomadaire, le coût sera mutualisé avec les services scolaires.

Le départ à la retraite en 2020 de la responsable de la cuisine sera pleinement effectif et produira ses effets sur le chapitre correspondant dès 2021.

Le projet DEMOS va peser pour 1 500 euros sur la période budgétaire et correspond aux derniers mois du projet commencé il y a 4 ans maintenant.

Par ailleurs, les amortissements s'élèveront à 21 848,64 €, en baisse par rapport à 2020 (32 400€).

Des recettes encore impactées par la crise sanitaire

	Réalisé 2020	Prévisionnel 2021
Atténuations de charges	7 290,48 €	5 800 €
Produits des services, domaines et ventes diverses	252 768,45 €	289 800 €
Dotations, subventions et participations (dont subvention d'équilibre)	969 715,72 € (775 931,54 €)	162 413,12 (819 622,45 €)
Autres produits (exceptionnels, ...)	8 800,68 €	0 €
Total	1 238 575,33 €	1 277 635,57 €

Les **recettes de fonctionnement** sur 2020 ont été très impactées par la crise sanitaire, avec la rétroactivité des financements que la commune perçoit en N+1 (notamment la CAF), les recettes vont être encore impactées sur l'année à venir.

Le financement CAF pour l'Enfance et Jeunesse sera de l'ordre de 137 326 euros en 2021 contre 164 968 euros en 2020 (- 25 428 Euros, soit - 15%). Cette situation s'explique par une baisse importante du nombre d'heures réalisées en 2020.

Parmi les fortes baisses attendues, l'accueil périscolaire va connaître une diminution de ses versements CAF de l'ordre 9 900 euros sur l'année.

Investissement

Les recettes d'investissement prévues sont :

- le report de l'excédent d'investissement pour 130 946,96 €
- les amortissements : 21 848,64€
- le FCTVA : 21 047 €

En ce qui concerne les dépenses, il s'agit principalement (pour près de 15 600€) de restes à réaliser d'opérations :

- logiciel Abelium (pour 4 400 euros)
- reprise de la charpente ALSH (pour 6 327 euros)
- lot de 40 vélos Yellow ALSH (pour 4 853 euros)

Parmi les nouvelles dépenses pour 2021, il est prévu l'achat pour le compte de l'ALSH d'un chariot de ménage (500 euros TTC).

Les autres dépenses proposées au budget 2021 concernent principalement de l'achat de petit matériel (des bureaux pour les animateurs au Point Jeunes pour 800 euros TTC) et des menus travaux (rebouchage des trous et peinture pour 400 euros TTC sur 2021).

Budget Petite Enfance

	Réalisé 2020	Prévisionnel 2021
Total Dépenses de Fonctionnement	646 409,69 €	693 000 €
Total Recettes de Fonctionnement (dont subvention d'équilibre)	646 409,69 € (97 865,47€)	693 000 € (235 542€)
Solde de Fonctionnement	0 €	0 €

Dépenses de fonctionnement

Les **dépenses** de ce budget correspondent pour 91% à celles de la crèche. Les dépenses du RPE constituent les 9% restants. Le RPE va connaître d'import changement sur l'année 2021, un RPE intercommunal va voir le jour en 2021.

Le budget proposé sera supérieur par rapport au budget 2019, autour de 693 000€.

	Réalisé 2020	Prévisionnel 2021
Charges à caractère général	38 869,45 €	57 194,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	600 814,15 €	625 006,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 724,18 €	7 800 €
Autres charges de gestion courante	0 €	1 500 €
Charges exceptionnelles	1,91€	1 500 €
Total	646 409,69 €	693 000 €

Charges générales

A ce chapitre, plus de la moitié des **dépenses** correspondent à l'achat d'alimentation à la cuisine. Elles paraissent donc difficilement compressibles par rapport aux années qui précèdent la crise sanitaire, elles se situeront à hauteur de 25 000 euros sur la période.

Les autres charges devraient être en hausse par rapport à 2019 (année de comparaison fiable) avec notamment :

- une enveloppe supérieure pour des achats divers de petit équipement (Livres sonores, poussettes enfants, vaisselles, pincesaux ...). L'achat de blouses est également prévu pour les agents.
- L'achat de matériels de prévention de santé au travail (550 € TTC) ainsi qu'un chariot de ménage (200 € TTC) sont également budgétés pour 2021.

Les charges générales devraient se situer autour de 57 000 € au budget prévisionnel.

Charges de personnel:

Les charges de personnel de la crèche et du RPE seront légèrement en hausse sur 2021. Pour les charges générées par le RPE Intercommunal, la participation des autres communes au besoin de financement du service va se mettre en place progressivement, un recrutement de 12h/semaine est prévu.

Les charges de personnel attendues sur le RPE seront de l'ordre de 66 000 euros (contre 53 000 euros en 2020).

Le montant prévisionnel des charges du personnel se situe donc à 625 000€ pour 2021.

Recettes de fonctionnement

	Réalisé 2020	Prévisionnel 2021
Atténuations de charges	28 736,21 €	10 000 €
Produits des services, domaines et ventes diverses	84 691,29 €	95 000 €
Dotations, subventions et participations (dont subvention d'équilibre)	476 633,21 € (97 865,47 €)	352 450 € (235 542 €)
Autres produits (exceptionnels, ...)	11,89 €	10 €
Total	594 368,36 €	693 000 €

Les recettes de fonctionnement, hors subvention d'équilibre, sont prévues en baisse. En effet, la crise sanitaire aura des conséquences sur 2021 avec une baisse anticipée de 116 000€ de financement CAF. La baisse du nombre d'heures facturées en 2020 et la fermeture des services liée au Covid se répercuteront encore cette année.

De plus, le passage à un RPE intercommunal entraînera un décalage des recettes attendues, notamment en ce qui concerne la participation des autres communes.

Avec tous ces éléments, la subvention d'équilibre est prévue aux alentours de 235 500€.

Investissement

Il est prévu 93 000 € de dépenses d'investissement sur ce budget :

- Pour 2021, 93 000 € ont été budgétés et correspondent aux travaux pour le multi accueil et le RPE qui ont été reportés.

Les recettes d'investissement sont constituées de :

- la reprise de l'excédent d'investissement pour 14 762,91€
- des amortissements pour 7 800 €
- de la subvention de la CAF en Reste à réaliser pour 70 191 €

A l'issue des travaux de la crèche, la section investissement sera quasiment à l'équilibre.

Budget Marmoure

	Réalisé 2020	Prévisionnel 2021
Total Dépenses de Fonctionnement	246 203,39 €	981 700 € (dont 500 000 € d'opération d'ordre)
Total Recettes de Fonctionnement	257 130,70 €	981 700 € (dont 500 000€ d'opération d'ordre)
Solde de fonctionnement	10 927,31 €	0 €

Il y a eu très peu de dépenses en 2020, le budget de fonctionnement 2021 sera en hausse même si aucune acquisition n'est prévue pour la période.

Ainsi le budget de fonctionnement devrait se situer autour de 481 700 € (hors opérations d'ordre qui s'élèvent à 500 000€) comprenant notamment:

- les frais d'étude et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour 21 000€
- des frais d'aménagement de terrains sont budgétés pour 90 000€
- les frais financiers pour 9 000 € (dont 1 000€ sont budgétés pour les frais de dossier du nouvel emprunt)
- le chapitre de charges à caractère général sera augmenté pour équilibrer le budget
- les autres dépenses sont principalement des opérations d'ordre : dont 500 000 euros en écriture de stocks et 900 000€ en remboursement du prêt relais actuel pour un nouveau prêt.

Il devrait y avoir environ 460 000€ de recettes encaissées en 2021, principalement pour les ventes de terrains de la phase 2 (400 000€) mais aussi l'encaissement d'un macro-lot de la tranche 1 (39 500€).

L'investissement est composé principalement de la reprise du déficit d'investissement (930 087€) et des opérations d'ordre. Un emprunt est inscrit en recettes pour présenter un budget en équilibre. L'emprunt relais de 900 000€ effectué il y a deux ans devra être renouvelé pour 3 ans en 2021 pour ne pas accentuer davantage le portage de trésorerie du budget principal de la commune.

Budget Cimetière

	Réalisé 2020	Prévisionnel 2021
Total Dépenses de Fonctionnement	7 400 €	5 000 €
Total Recettes de Fonctionnement	12 966,60 €	5 000 €

Le budget en fonctionnement du cimetière est prévu en baisse par rapport au budget précédent pour s'établir à 5 000€.

Pour les dépenses :

Aucune dépense de fonctionnement n'est prévue sur la section pour 2021 (mise à part le nettoyage de tombes pour 2 000€).

En investissement, il est prévu la construction d'une tranche de caveaux supplémentaires pour 15 000€, et l'achat d'un columbarium de 12 places est également budgété pour un montant estimatif de 15 000 €, la section accuse également un Reste à réaliser de 13 000 € pour une tranche de caveaux.

Pour les recettes:

Elles devraient être du même ordre que l'an passé pour les ventes de caveaux et de concessions. Le montant prévu sera toutefois supérieur pour équilibrer le budget.

Budget Panneaux Photovoltaïques

			Réalisé 2020	Prévisionnel 2021
Total	Dépenses	de	53 634,68 €	75 700 €
Fonctionnement				
Total	Recettes	de	97 430,12 €	75 700 €
Fonctionnement				

Le budget panneaux photovoltaïques est prévu en hausse par rapport au budget précédent et s'élèvera à 75 695 €, afin d'intégrer l'excédent de fonctionnement reporté .

Les dépenses sont principalement constituées de la maintenance des panneaux et du remboursement d'un emprunt pour 23 000 €. Les charges à caractère général vont être augmentées pour équilibrer le budget qui intègre en recette un excédent reporté de 43 800€.

Les recettes sont constituées en fonctionnement essentiellement des ventes d'électricité, qui sont prévues identiques au réalisé 2020 (pour 30 000€).

Zone des Doutardes et de l'Ormeau d'Artaud

Aucune opération n'est prévue sur ces budgets.

Afin de présenter des budgets en équilibre, Il faudra toutefois afficher une recette d'emprunt pour couvrir le report de chacun de ces budgets :

Zone de l'Ormeau Artaud : - 71 218,78€

Zone des Doutardes ; - 80 236,81€

Ces deux budgets annexes seront clôturés en fin d'exercice.

Le déficit reporté cumulé s'élève à fin 2020 à 151 455,56€.

Le conseil municipal prend acte du débat sur le rapport d'orientations budgétaires.

VOTE

POUR : 23

ABSTENTION: 6

de C PIAULET, de B SULLI, F ROYER,
B MASSONNEAU et de N ROBIN et V
DEBIAIS par pouvoir

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier,
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet
acte,
le

